

*À l'intention des médecins omnipraticiens à honoraires fixes
des optométristes à honoraires fixes
des dentistes à honoraires fixes*

13 juillet 2017

Nouvelle tarification pour votre régime d'assurance collective

Le comité paritaire négocie chaque année le renouvellement de votre régime d'assurance collective. Une entente a été conclue avec La Capitale Assurances et gestion du patrimoine (La Capitale) pour l'année 2017-2018.

Cette entente détermine les augmentations et diminutions de la tarification, basée sur le pourcentage de variation présenté au tableau qui suit :

Régime		Variation (%)
Régime complémentaire obligatoire d'assurance vie	Omnipraticiens	+ 3,5
	Dentistes Optométristes	- 3,7
Régime complémentaire optionnel d'assurance vie de base pour le conjoint et les enfants à charge	Adhèrent homme	+ 5,4
	Adhèrent femme	+ 10,8
Régimes complémentaires optionnels d'assurance vie de l'adhérent et d'assurance vie additionnelle du conjoint		0,0
Régime complémentaire obligatoire d'assurance invalidité longue durée	Omnipraticiens	- 4,6
	Dentistes Optométristes	- 2,2

Cette nouvelle tarification est appliquée à compter du paiement du **7 juillet 2017**.

Toute modification au 1^{er} juillet 2018 se fera à partir de la prime totale applicable paraissant au tableau de l'annexe ci-jointe. Une infolettre vous sera transmise à ce sujet au moment opportun.

Document de référence

[Annexe](#) Tarification en vigueur du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

c. c. Agences commerciales de facturation

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS

Téléphone

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs 1 800 463-4776

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)

Québec, le 16 juin 2017

Monsieur Daniel Gauthier
 MSSS
 1005, chemin Ste-Foy, 3^e étage
 Québec (Québec) G1S 4N4

**Objet : Contrat 009600 – MSSS-FMOQ-ACDQ-AOQ
 Confirmation des conditions de renouvellement au 1^{er} juillet 2017**

Monsieur,

Nous vous transmettons ci-après les conditions sur lesquelles nous nous sommes entendus concernant le renouvellement du contrat 009600 pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

RÉGIMES		VARIATION
Régime complémentaire obligatoire d'assurance vie	Omnipraticiens	+ 3,5 %
	Dentistes et optométristes	- 3,7 %
Régime complémentaire optionnel d'assurance vie de base pour le conjoint et les enfants à charge	Adhérent homme	+ 5,4 %
	Adhérent femme	+ 10,8 %
Régimes complémentaires optionnels d'assurance vie de l'adhérent et d'assurance vie additionnelle du conjoint		0,0 %
Régime complémentaire obligatoire d'assurance invalidité longue durée	Omnipraticiens	- 4,6 %
	Dentistes et optométristes	- 2,2 %

Nous vous invitons à prendre connaissance, en annexe, de la nouvelle tarification qui sera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos plus cordiales salutations.



Alain Daoust, B. Sc. Act.
 Gestionnaire de comptes - Secteur public
 Vice-présidence ventes et marketing

AD/II

c. c. Docteur Michel Desrosiers
 Monsieur Clermont Girard, Conseillers CTG inc.

EN VIGUEUR DU 1^{ER} JUILLET 2017 AU 30 JUIN 2018

TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE VIE

Régime complémentaire d'assurance vie (Taux en pourcentage du traitement)	
Omnipraticiens	0,294 %
Dentistes et optométristes	0,446 %

Régime complémentaire d'assurance vie de base pour le conjoint et les enfants à charge	
Adhérent homme	1,96 \$
Adhérent femme	4,09 \$

Régime complémentaire d'assurance vie de l'adhérent (Taux de prime en pourcentage du traitement)				
Âge de l'adhérent	Homme		Femme	
	Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse
Moins de 35 ans	0,06 %	0,09 %	0,03 %	0,04 %
35 à 39 ans	0,08 %	0,09 %	0,04 %	0,06 %
40 à 44 ans	0,10 %	0,15 %	0,06 %	0,09 %
45 à 49 ans	0,18 %	0,25 %	0,11 %	0,16 %
50 à 54 ans	0,29 %	0,43 %	0,20 %	0,31 %
55 à 59 ans	0,43 %	0,67 %	0,29 %	0,45 %
60 à 64 ans	0,78 %	1,00 %	0,44 %	0,67 %
65 ans ou plus	1,12 %	1,82 %	0,87 %	1,30 %

Régime complémentaire optionnel d'assurance vie additionnelle du conjoint (Par unité de 10 000 \$)				
Âge de l'adhérent	Sexe de l'adhérent			
	Homme		Femme	
	Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse
Moins de 35 ans	0,13 \$	0,21 \$	0,21 \$	0,34 \$
35 à 39 ans	0,18 \$	0,25 \$	0,30 \$	0,37 \$
40 à 44 ans	0,23 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,57 \$
45 à 49 ans	0,41 \$	0,63 \$	0,67 \$	1,00 \$
50 à 54 ans	0,85 \$	1,30 \$	1,08 \$	1,57 \$
55 à 59 ans	1,10 \$	1,69 \$	1,62 \$	2,50 \$
60 à 64 ans	1,85 \$	2,78 \$	2,88 \$	3,72 \$
65 ans ou plus	3,26 \$	4,90 \$	4,16 \$	6,78 \$

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE D'ASSURANCE INVALIDITÉ LONGUE DURÉE

Omnipraticiens	3,540 %
Dentistes et optométristes	3,220 %